

Procès-verbal

Conseil d'institut de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg

Consultation électronique du 3 avril 2020

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2020
2. Point de situation, par l'équipe de l'administration provisoire
3. Modifications des MECC en lien avec la continuité pédagogique opérée à distance

ETAIENT PRESENTS :

- 1) **Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
 - a) **Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**
Anenome GEIGER-JAILLET, Pascal MARQUET
 - b) **Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**
Richard CABASSUT, Claire METZ
 - c) **Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**
Isabelle LEBRAT, Julien SENDRAL
 - d) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Laurent BARRIERE, Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM
 - e) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Olivier DELFORGE, Marjorie ROUGIER
 - f) **Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation**
Julie ADERHOLD (suppléante), Alexandre BAKSIC (suppléant), Inès BENMEDJEBER (titulaire), Myriam GEIB (suppléante), Logan ELLES (titulaire), Anil KISIKYOL (titulaire), Elie PERDRISOT (suppléant), Gaëlle STRESSER (titulaire)
- 2) **Représentants de l'Université de Strasbourg**
Pascale BERGMANN, François GAUER
- 3) **Personnalités extérieures**
 - a) **Représentant du conseil régional**
Elsa SCHALCK
 - b) **Personnalités désignées par le recteur d'académie**
Vincent KULA, Jenny-Patricia LEVY, Christophe MARCHAND, Daniel PAYOT, Emmanuelle PERNOUX, Marc RENNER

- c) **Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire**
Dominique MEYER-BOLZINGER
- d) **Personnalités désignées par les membres du conseil**
Lionel BOYON, Béatrice MULLER

Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, Philippe CLERMONT, Eric TISSERAND

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER

AVAIENT DONNE PROCURATION :

\

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

\

Cette consultation a lieu par voie électronique, suite aux contraintes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19. Une page Moodle a été mise en place contenant tous les documents et l'outil pour le vote en ligne.

Un message a été envoyé aux membres concernant l'organisation de cette consultation à distance selon le calendrier ci-dessous :

- **lundi 30 mars** : envoi aux membres du conseil des documents à examiner (via la plateforme MOODLE);
- **du mardi 31 mars au mercredi 1er avril, 12h** : les membres du conseil font part de leurs éventuelles questions, remarques ou propositions via un forum sur la plateforme, consultable par tous ;
- **mercredi 1er avril (12h) - jeudi 2** : l'équipe de l'administration provisoire répond aux questions, modifie au besoin les documents ;
- **vendredi 3 avril (8h00 à 23h59)** : vote électronique des membres du conseil

La période dédiée aux questionnements a été prolongée jusqu'au 1^{er} avril 2020 19h pour permettre à tous les membres d'exprimer leurs remarques.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2020

Anemone Geiger-Jaillet demande la correction de plusieurs éléments formels du procès-verbal, les cinq corrections demandées sont intégrées à la nouvelle version du document soumis au vote.

Le procès-verbal de la séance du 5 février 2020 est adopté : 19 voix pour ; 0 voix contre et 1 abstention.

2. Point de situation, par l'équipe de l'administration provisoire

Une synthèse était proposée et jointe aux documents préparatoires à ce conseil. Aucune d'observation.

Aucune d'observation n'a été formulée sur ce point de situation.

Le document sera joint en annexe de ce procès-verbal.

3. Modifications des MECC en lien avec la continuité pédagogique opérée à distance

La fermeture de l'université, suite au Covid-19, et la mise en œuvre d'une continuité pédagogique à distance nous conduisent à revoir en même temps la forme des enseignements dispensés et (donc) les modalités d'évaluation (MECC) qui leurs sont liées.

La ministre de l'enseignement supérieur et l'université de Strasbourg nous demandent de viser la validation des enseignements du semestre en cours, selon les résultats que les étudiants pourront obtenir à l'issue de cette situation exceptionnelle et selon les modifications pédagogiques qui auront été opérées.

Dans les tout prochains temps, les différentes instances (conseils de composante, CFVU, CA) doivent prendre connaissance des modifications des MECC soumises à leur approbation.

Les équipes pédagogiques des différents parcours et mentions ont pu fournir les éléments nécessaires soumis à validation.

Des questions ont été déposées par les membres du conseil via Moodle. L'équipe d'administration provisoire a apporté les réponses à ces questionnements le 2 avril.

Questions des membres :

➤ Précision pour les L1, par Anémone Geiger-Jaillet

« Licence 1 - UE 2.4.

Travail identique mais production à rendre (20 avril)

Il faudrait rajouter les 2 phrases car sinon les étudiants vont peut-être penser que tous devront rendre une production pour le 20 avril

Pour le groupe 1 uniquement

(groupes 3 et 2 : épreuve déjà réalisée)

Question: ou alors L'idée était de les faire TOUS composer dans les mêmes conditions? Pour l'instant, la fiche de lecture a été certes rédigée par 2 groupes, en temps limité, mais pas encore corrigée. Il ne serait donc pas trop tard pour harmoniser le tout. »

➤ Question concernant les stages en L3 et L2 Sciences de l'Éducation, par Logan Elles

« Bonjour,

J'espère que vous vous portez toutes et tous bien.

Mes collègues, représentants élus des étudiants de l'INSPÉ, et moi-même avons pris connaissance des nouvelles MECC avec tous les représentants (délégués et suppléants) des filières en Licence Sciences de l'Éducation.

Nous nous posons des questions au sujet des matières en lien avec les stages.

Pour les L3, deux matières ont été neutralisées dans l'UE 6.3a/6.3c Professionnalisation, une pour les E3 et une pour les CFCI : Accompagnement de stage. Qu'en est-il des ECTS normalement obtenus dans cette matière et donc du passage en Master ? Il faut avoir accumulé un total de 180 ECTS pour pouvoir valider la Licence et donc rejoindre un Master.

Pour les L2, deux matières n'ont pas été neutralisées mais sont en lien direct avec les stages qui devaient être effectués. L'une dans l'UE 4.3 Découverte fléchée pour la matière Découverte des métiers et l'autre dans l'UE 4.5 Professionnalisation pour la matière Projet professionnel. Dans les nouvelles MECC il y a pourtant écrit "on converse la même modalité" alors qu'aucun des deux stages n'a pu être effectué. Il nous est donc impossible de réaliser les dossiers d'analyse de stage (UE 4.3) et de rapport de stage (UE 4.5) pour l'examen de ces matières. Pourquoi ces matières-là ne sont pas non plus neutralisées comme pour les L3 ou adaptées au contexte actuel (Covid-19 - Impossibilité d'effectuer les deux stages) ? »

➤ Question concernant la production écrite en neurosciences et adaptation à la diversité, par Anil Kisikyol

« Bonjour,

Je vous remercie pour l'envoi de tous ces documents. J'ai pris connaissance des nouvelles MECC.

J'ai une question concernant la production écrite à rendre en neurosciences et adaptation à la diversité.

Les étudiants en DU doivent-ils également la rendre ou est-ce uniquement destiné aux étudiants en MS ?

Concernant les modalités de travail, s'agit-il d'un travail en groupe de 2 ou plusieurs étudiants ou seul ?

Par ailleurs, si j'ai bien compris, il n'y aurait qu'un seul écrit à rendre, est-ce bien cela ? Y aura-t-il un seul sujet à choisir parmi plusieurs ou obligatoirement deux sujets à traiter (un en neurosciences et un en adaptation à la diversité) dans la production écrite finale ?

Enfin, beaucoup d'étudiants fonctionnaires-stagiaires se posent des questions concernant la visite de certification, auriez-vous plus d'informations à ce sujet ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse ainsi que vos précisions. »

Réponse des équipes pédagogiques et de la direction :

❖ Licence de Sciences de l'éducation :

▪ Pour la L3 :

La neutralisation d'une note se traduit par la saisie d'une dispense, c'est à dire que la moyenne du semestre sera calculée avec le restant des UE. Toutefois, cela n'empêchera pas la validation du semestre si la moyenne est supérieure à 10. Si la moyenne est supérieure à 10 au semestre 6, le semestre est validé et les 30 ECTS sont obtenus.

▪ Pour la L2 :

Matière Découverte des métiers : cette matière n'est pas en lien direct avec le stage même si elle contribue également à l'élaboration progressive d'un projet professionnel. M. Denny assure la continuité pédagogique en lien avec les professionnels qui devaient intervenir : ceux-ci interviennent à distance, à l'exemple de Mme Beauvineau, référente de la mission Éducation, sport et jeunesse du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg qui présentera son métier en ligne ; suivront des apports sur l'analyse de l'activité ; un chat est prévu pour poser des questions à l'intervenante. Le travail demandé aux étudiants est déjà en ligne sur Moodle... Indépendante du stage, cette matière peut donc faire l'objet d'un travail évalué.

Matière Projet professionnel : M. Gambarelli a déjà apporté directement des précisions sur ce qui est attendu. Les enseignants ont déjà pensé le travail sans stage : le dossier individuel que les étudiants doivent réaliser est uniquement centré sur la question de départ qu'ils ont rédigée dans leur bilan d'étape déjà rendu. Ils doivent décrire leurs représentations initiales quant à cette question de départ, ensuite faire des recherches en ligne sur cette question, analyser et commenter à partir de leurs recherches numériques, et répondre quant à leurs représentations initiales. Le travail est donc largement possible sans stage.

▪ **Pour la L1 :**

Matière MTU : L'épreuve à rendre le 20 avril ne concerne que le groupe 1 puisque les deux autres groupes ont déjà pu être évalués en présentiel, avant le confinement. La modalité change (production à rendre) mais ce sont les mêmes compétences qui sont évaluées.

❖ **Master MEEF**

▪ **Question sur le rendu en UE 4.4 : La production écrite à rendre en neurosciences et adaptation à la diversité.**

Les étudiants en DU ne sont pas soumis à cette évaluation qui est uniquement destinée aux étudiants de Master 2. Concernant les modalités de travail, le travail pourra être fait individuellement ou en groupe de deux (maximum).

▪ **Question sur la visite de certification des étudiants fonctionnaires-stagiaires et plus globalement sur la certification.**

La procédure de certification est entièrement gérée et pilotée par l'employeur, à savoir le Rectorat et l'INSPÉ ne peut donc répondre à cette préoccupation. Dans le cadre réglementaire actuel, le directeur de l'INSPÉ (l'administrateur provisoire dans le cas présent) émet un avis sur la formation du stagiaire à destination du Jury académique. Il avait été initialement prévu d'adresser cet avis – pour tous les stagiaires - dans la semaine du 25 au 29 mai. L'INSPÉ n'a pas d'information précise à l'heure actuelle sur les modalités de titularisation des fonctionnaires stagiaires. Ces informations seront transmises par l'employeur.

❖ **Production écrite en neurosciences et adaptation à la diversité :**

○ **Réponse de Claire Metz :**

« Pour les questions concernant l'UE 4.4, des précisions devraient vous parvenir vendredi de la part de Céline Clément. Pour la certification, je suis en train de me renseigner.

Par rapport à votre dernière question "Enfin, beaucoup d'étudiants fonctionnaires-stagiaires se posent des questions concernant la visite de certification, auriez-vous plus d'informations à ce sujet ?"

Vous aurez les dernières informations à la suite du vote du Conseil d'Institut qui a eu lieu vendredi 3 avril. Vous allez donc bientôt avoir plus de données. »

Les modalités alternatives d'évaluation des MECC sont adoptés : 17 voix pour ; 1 voix contre et 2 abstentions.

La consultation et les votes sont clos le 3 avril 2020 à 23h59.

Fait à Strasbourg, le 28 avril 2020

Le Directeur de l'INSPÉ

Philippe CLERMONT

Le Président du conseil d'Institut

Daniel PAYOT